



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20261010-DELIB48_2026-DE

Date de convocation : le 01 octobre 2026

Délib n° 48-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2026

Le dix octobre deux mille vingt-six à dix heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme DOCET Charlène ; Mme COUZIC Jessica ; M. LASSERRE Christian ; Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; M. LOISON Thomas ; Mme GOCOVA Zuzana ; M. VAN NOPPEN Johan ; Mme UZEL Martine. Excusé : M. SERRES Alexandre. Secrétaire de séance : Mme WILLIAME Marie-Noëlle M. SERRES Alexandre a donné pouvoir à Mme LE BORGNE Anne.
--	---

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de désigner un Correspondant Défense, afin de bénéficier d'un relai privilégié auprès de nos Armées. Le Correspondant Défense est en effet l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la Défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de Défense.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame COUZIC Jessica Correspondante Défense.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

